

Comment financer son logement en propriété avec ses fonds de prévoyance


1.

Informez-vous des conditions d'un versement anticipé

Vous pouvez procéder à un versement anticipé des fonds de prévoyance dans les finalités suivantes:

- Acquisition d'un logement en propriété ou d'une maison
- Acquisition de parts de participation dans une coopérative
- Amortissement/garantie d'une hypothèque
- Construction d'un logement en propriété ou d'une maison
- Rénovation, transformation ou extension d'un logement en propriété ou d'une maison individuelle dont vous êtes déjà propriétaire

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet et concernant les restrictions dans la notice

 Financer son logement en propriété avec ses fonds de prévoyance

2.

Informez-vous des conséquences d'un versement anticipé

En cas de versement anticipé, votre avoir de prévoyance sera plus modeste, vous recevrez des crédits d'intérêts réduits et vos prestations se réduisent elles aussi. Afin de pouvoir estimer plus précisément votre situation personnelle avant et après un versement anticipé, nous vous fournissons volontiers une vue d'ensemble et vous présentons vos options pour combler les lacunes de prévoyance. N'hésitez pas à nous contacter au 0800 80 80 80 ou à l'adresse bvg@zurich.ch.

3.

Nous attirons votre attention sur les points suivants avant de remplir le formulaire

Si vous avez déjà effectué un versement anticipé dans le 2^e pilier pour financer un logement en propriété, merci de contacter le Help Point LPP. Il est possible que dans ce cas, vous ne puissiez pas effectuer un nouveau versement anticipé.

Si un cas de prévoyance survient avant la date de versement souhaitée (par ex. incapacité de gain ou décès) ou si vous quittez la caisse de pension, aucun versement n'est possible.

4.

Réunissez tous les justificatifs conformément à la check-list

Vous trouverez les justificatifs dont vous avez besoin dans la check-list.

5.

Remplissez le formulaire et retournez-le accompagné de tous les justificatifs

par e-mail:
bvg@zurich.ch

par voie postale:
Zurich Suisse
Scanning BVG
Case postale
8085 Zurich

6.

Une fois que nous aurons reçu la contribution aux coûts et que les conditions d'un versement anticipé seront réunies, nous vous verserons les fonds.



Vous avez des questions concernant le versement de vos fonds de prévoyance pour l'encouragement à la propriété du logement?

Le Help Point LPP se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions par e-mail (bvg@zurich.ch) ou par téléphone au 0800 80 80 80, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.



Demande de versement anticipé des fonds de prévoyance dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement

1 Données sur le contrat et votre personne

Nom de l'employeur	
Numéro AVS	Numéro de contrat
Nom	Prénom
Rue, n°	NPA, lieu, pays
Téléphone privé	E-mail privé
Date de naissance	État civil
Sexe <input type="radio"/> féminin <input type="radio"/> masculin	<input type="radio"/> célibataire <input type="radio"/> marié <input type="radio"/> divorcé <input type="radio"/> veuf <input type="radio"/> partenariat enregistré <input type="radio"/> partenariat dissous

◀ Vous pouvez retrouver votre **numéro de contrat** sur votre attestation de prévoyance.

Données concernant l'époux-se ou le partenaire enregistré

Nom	Prénom
Date de naissance	Lieu d'origine
Nationalité	

Possédez-vous votre pleine capacité de gain?

Oui | Non

► **Veillez contacter le Help Point LPP.**

2 Versement anticipé

Montant souhaité en CHF	Date du versement anticipé souhaitée
-------------------------	--------------------------------------

Avez-vous déjà eu recours à un versement anticipé du 2^e pilier ou à une mise en gage pour le financement d'un logement en propriété à usage propre?

Non | Oui

► **Veillez contacter le Help Point LPP.**

Qu'allez-vous faire de l'argent?

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Achat d'un logement en propriété | <input type="radio"/> Rénovation/travaux de transformation ou d'extension d'un logement en propriété |
| <input type="radio"/> Construction d'un logement en propriété | Indications plus précises quant à l'utilisation |
| <input type="radio"/> Remboursement d'un prêt hypothécaire | |
| <input type="radio"/> Achat de parts de participation dans une coopérative de construction de logements | |

Quelle est l'adresse du bien pour lequel le montant est prélevé de façon anticipée?

3 Versement

Sur quel compte l'argent doit-il être versé?

- Conformément à la confirmation bancaire ci-jointe
 À l'adresse de paiement suivante:

N° IBAN

Compte
au nom de

Qui est le titulaire du compte?

- Vendeur
 Société de construction
 Autre

4 Confirmation

Par leur signature, les signataires confirment:

- être d'accord avec le versement anticipé;
- avoir lu les dispositions réglementaires concernant l'encouragement à la propriété du logement avec les fonds de prévoyance;
- avoir pris connaissance du fait que les prestations réglementaires seront réduites suite au versement anticipé conformément à l'offre;
- être d'accord avec l'enregistrement de la restriction de vente dans le registre foncier. Les coûts de l'enregistrement seront facturés directement à l'assuré par l'office du registre foncier;
- ne pas avoir effectué de rachats dans le 2^e pilier au cours des trois dernières années.

Lieu, date

Signature

Lieu, date

Signature du
conjoint ou du
partenaire enregistré

Le logement en propriété se situe-t-il en dehors de la Suisse et le versement anticipé s'élève-t-il à plus de 50'000 francs suisses?

- Non Oui

Certification de l'authenticité de la signature de l'époux-se ou du partenaire enregistré

Lieu, date

Signature de
l'officier public

◀ La certification doit être effectuée par un notaire ou une personne habilitée à instrumenter. Pour ce faire, merci de présenter votre passeport, votre carte d'identité ou votre titre de séjour. Les coûts de la certification sont à votre charge.



Bulletin de versement pour la participation aux coûts de l'encouragement à la propriété du logement



Veillez remplir le champ «Informations supplémentaires» sur le bulletin exactement tel qu'indiqué ci-dessous. Nous pourrions ainsi associer votre paiement à votre contrat.

Voici comment effectuer le versement des frais pour l'encouragement à la propriété du logement:

- 1 Votre numéro de contrat à 8 chiffres
- 2 401064 (compte interne)
- 3 Vos prénom et nom
- 4 Votre numéro de police à 9 chiffres



Récépissé

Compte / Payable à
CH18 0023 0230 3016 4202 C
Sammelstiftung Vita
Hagenholzstrasse 60
8050 Zürich

Payable par (nom/adresse)

Monnaie Montant

CHF

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant

CHF

Compte / Payable à
CH18 0023 0230 3016 4202 C
Sammelstiftung Vita
Hagenholzstrasse 60
8050 Zürich

Informations supplémentaires

Payable par (nom/adresse)

